



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Services du matériel et des acquisitions 200
Rue Kent, Poste 9W072
Ottawa, Ontario K1A
0E6

FP802-150279

3 février 2016

Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-150279
Titre: Restauration et réparation des murs de soutènement de Fort Amherst, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Addenda: No. 2

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée Addenda No.2 est publié ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture : 9 février 2016

Heure de fermeture des soumissions : 14 h (heure avancée de l'Est)

Numéro: FP802-150279

SVP Noter:

- Q1. J'ai des inquiétudes au sujet du délai d'exécution des travaux (le 31 mars 2016). Dans des circonstances ordinaires, l'emplacement du chantier causerait d'énormes difficultés; le temps de l'année ne fait que les amplifier. La clôture du projet aura lieu le 9 février 2016, et un retard dans l'attribution du contrat entraînera d'autres difficultés. Veuillez indiquer si une marge de manœuvre est possible quant à la date d'achèvement.
- R1. La date d'achèvement du contrat est toujours le 31 mars 2016. Les échéances prévues au présent projet sont de rigueur. L'entrepreneur doit se reporter à la clause 5.10 des Conditions générales pour connaître les évaluations et les dédommagements liés à un achèvement tardif.
- Q2. Sur les dessins, dans les remarques concernant la restauration, il est mentionné que le vieux mortier doit être enlevé « à l'aide d'outils manuels ». Veuillez indiquer s'il est permis d'utiliser un marteau burineur électrique à faible vibration.
- R2. Il est permis d'utiliser un marteau burineur électrique à faible vibration pour retirer le vieux mortier. Prenez des précautions supplémentaires, au besoin, afin de ne pas endommager les pierres existantes.
- Q3. Sur les dessins, dans les remarques générales concernant la restauration : Remarque 2. Nettoyage et retrait de la saleté et du sel... « utilisation d'outils manuels et non d'eau sous pression ». Normalement, la pierre est nettoyée/brossée et rincée légèrement au moyen d'un boyau d'arrosage pour enlever les saletés. Est-ce acceptable?
- R3. Il est acceptable de procéder à un nettoyage et à un brossage suivi d'un rinçage au moyen d'un boyau d'arrosage afin d'enlever les débris, les saletés et le sel. Prenez des précautions supplémentaires, au besoin, afin de ne pas endommager les pierres existantes.

Merci,

Melissa Saumure

Agente des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Pêches et Océans Canada

200 rue Kent, 9ième étage, Poste 9W072

Ottawa, ON K1A 0E6

Téléphone: (613) 993-2846

Courriel: melissa.saumure@dfo-mpo.gc.ca